



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Jeudi 20 août 2015

DECISIONS

Arthur BONNEVAL (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 500 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Arthur BONNEVAL pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Jérémy CASTEX (OYONNAX RUGBY) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 500 € et une suspension de 2 semaines** à l'encontre de M. Jérémy CASTEX pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Du fait de l'indisponibilité de M. Jérémy CASTEX d'une durée estimée à 3 mois en raison d'une blessure et afin qu'aucune sanction ne puisse être purgée pendant une période sans match, la suspension prendra effet à compter du 15 novembre 2015.

M. Jérémy CASTEX sera donc requalifié à compter du 30 novembre 2015 (sous réserve d'une évolution favorable et justifiée de sa blessure).

Lucas CHOUVET (OYONNAX RUGBY) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 500 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Lucas CHOUVET pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

Richard FOURCADE (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE) : A la suite de sa saisine par les Présidents de la LNR et de la FFR consécutive au résultat du croisement de fichiers relatifs aux paris sportifs, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 1 500 € avec sursis et un blâme** à l'encontre de M. Richard FOURCADE pour « *Non-respect des obligations relatives aux paris sportifs* ».

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

